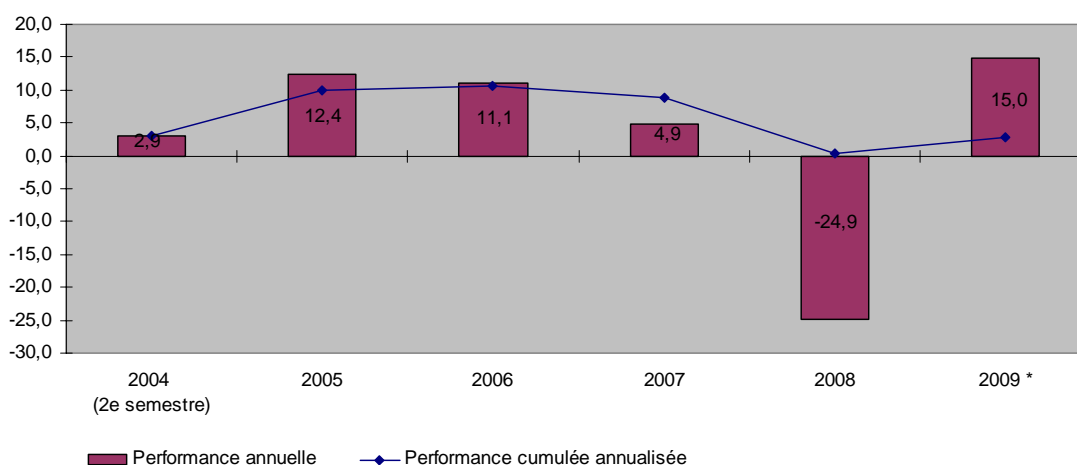


**1. Le Conseil de surveillance a analysé les performances<sup>1</sup> du Fonds en 2009.** Après la chute brutale de 2008, celles-ci sont très positives du fait du rebond marqué de l'ensemble des marchés et, en particulier, de celui des actions.

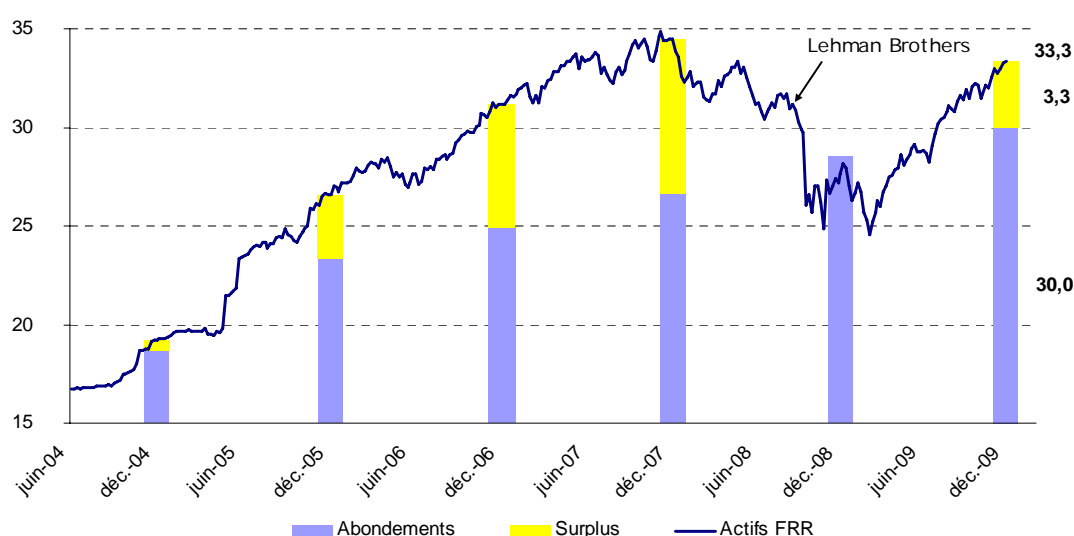
- sa performance en 2009 (+15%) compense à hauteur de 60% celle, très négative (-24,9%) enregistrée en 2008 en raison de l'amplification de la crise financière dans le sillage de la faillite de Lehman Brothers. En conséquence, la performance annualisée depuis juin 2004, date de démarrage de ses investissements), qui était de +0,2 % à fin 2008 remonte à +2,8%. Le montant des actifs du Fonds remonte significativement de 27,7 à 33,3 Mds euros ;

### Chronique des performances



En Milliards d'euros

### Actifs du FRR

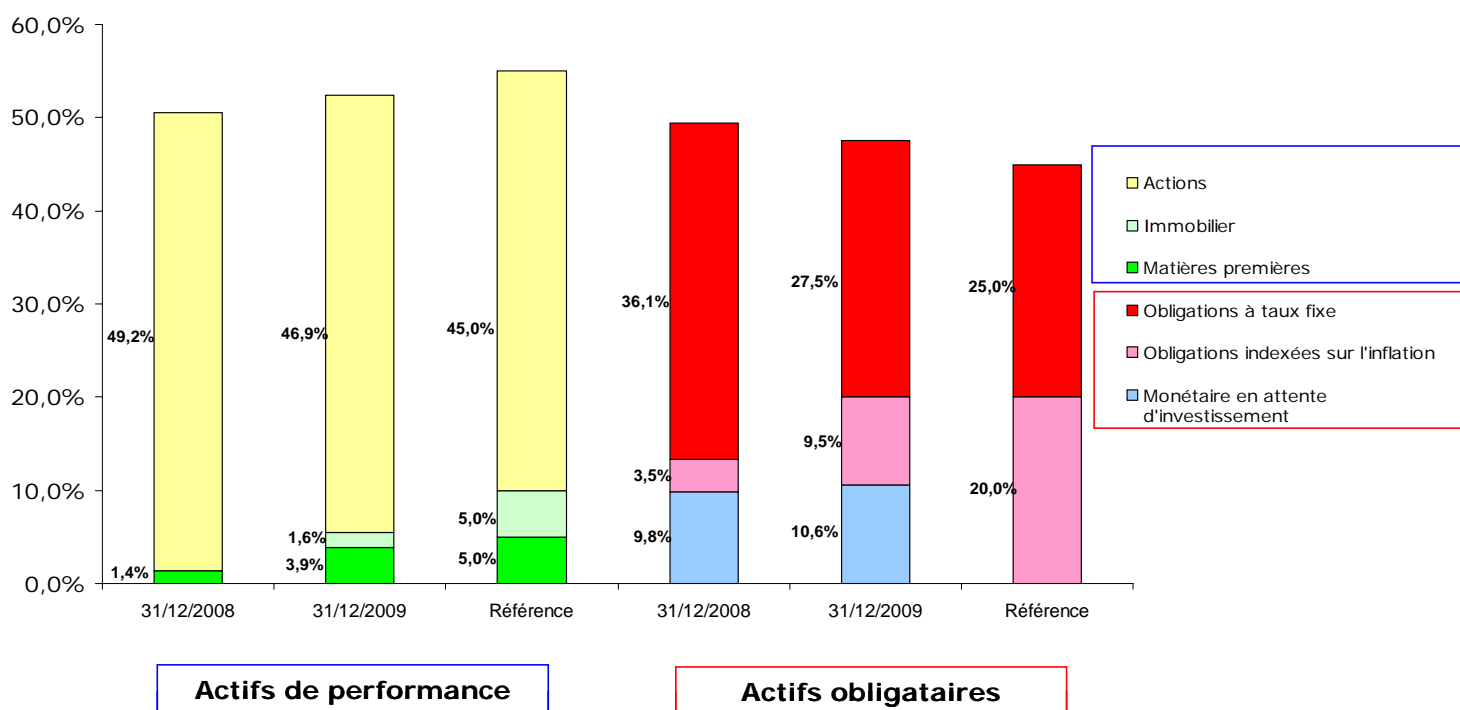


<sup>1</sup> Sur la base de données validées non encore auditées.

- le FRR a bénéficié du très fort rebond des marchés d'actions mais également du bon comportement des principales classes d'actifs constituant le portefeuille du Fonds en 2009. La contribution de ces dernières à la performance globale du Fonds (15%) a été ainsi de 11.3% pour les actions, 3.4% pour les obligations et 0.5% pour les matières premières auxquels il convient de soustraire 0.2% représentant l'ensemble des frais financiers et administratifs engagés ;

- conformément aux orientations fixées par le Conseil en juin dernier lors du réexamen de la stratégie d'investissement, la structure du portefeuille du FRR a évolué comme suit :

**Evolution de la structure du portefeuille**



**2. Le Conseil considère que les résultats de l'année 2009 confortent les choix faits en juin 2009.** Ces choix reposaient sur la conviction qu'un investisseur de long terme qui n'a pas de contrainte de liquidité avant 2020 pouvait bénéficier, dans la durée, du surcroît de performance attendu des catégories d'actifs présentant une volatilité importante<sup>2</sup>, en particulier les actions. Ils étaient également sous-tendus par l'idée qu'après l'effondrement des marchés en 2008, il était raisonnable de tabler sur un phénomène de retour progressif à la moyenne.

Comme il est normal après une crise d'ampleur séculaire, la performance annualisée du Fonds reste en deçà de l'espérance de rendement attendue à long terme.

Le Conseil reste très attentif à l'environnement économique et financier, volatil et marqué par les conséquences de la crise sur l'économie réelle.

<sup>2</sup> Comme l'illustre l'évolution des marchés au cours du mois de janvier 2010.

**3. Le Conseil de surveillance a procédé à un certain nombre d'ajustements du référentiel<sup>3</sup> qui encadre l'exercice, par ses gérants, des droits de vote du FRR** dans les entreprises dans lesquelles ce dernier a investi. Les principales modifications portent cette année sur les sujets suivants:

- une plus grande attention portée à la représentation des femmes lors du renouvellement des postes d'administrateurs dans les conseils d'administration ;
- une exigence de transparence renforcée s'agissant des modes de rémunération. Elle vaut pour l'ensemble des entreprises s'agissant de l'attribution d'options ou d'actions gratuites avec l'indication du pourcentage attribué avec conditions de performance aux dirigeants mandataires sociaux. Elle vaut aussi pour la politique de rémunération des sociétés du secteur financier soumises aux recommandations fixées par les autorités politiques lors du sommet de Pittsburgh en 2009.

**4. Le Conseil a tenu enfin à rappeler, dans la perspective du « rendez-vous 2010 sur les retraites »,** que le FRR, autorisé par la loi à décaisser à compter de 2020, est un fonds à caractère temporaire destiné à lisser l'impact sur les régimes de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby boom. Dans cette perspective, il a fait reposer en juin 2009 ses décisions en matière d'allocation stratégique sur un scénario technique de décaissement couvrant la période 2020-2040 conformément à sa vocation d'investisseur de long terme au service de la solidarité entre les générations. C'est pourquoi il a souligné que toute réflexion sur la place du FRR dans la stratégie de consolidation à long terme de notre système de retraites se devrait de prendre en compte cette vocation. Le FRR ne peut se substituer à une stratégie de rééquilibrage des régimes reposant sur des leviers d'action permanents (âge et durée de cotisation, niveau des pensions, recettes des régimes).

Contact presse :  
01 58 50 99 86  
[www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr)

---

<sup>3</sup> Ce référentiel est disponible sur le site du FRR.